

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE DREUX

DÉCISION N°DEC2023-002

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

Concession n° : 485/COL**Situation :** Cimetière BILLY**Sphère Unité :** Unité1 - Empl : 1

Le Maire de la Ville de Dreux,

VU l'Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, alinéa 8,**VU** la délibération n°2022-215 du 13 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs au Maire,**VU** l'arrêté n°ARR2022-543 du 31 octobre 2022 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Mariam CISSÉ,**VU** la demande présentée par Monsieur CABARET Philippe domicilié, 5, rue Léo-Delibes, 28500 Vernouillet (Eure-et-Loir), et tendant à obtenir une concession dans le cimetière de terrain dans le **Cimetière BILLY** à l'effet d'y fonder la sépulture familiale des membres de sa famille.

DÉCIDE

ARTICLE 1 - Il est accordé dans le **Cimetière BILLY** à compter du **07 novembre 2022** au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture familiale indiquée une concession de 15 ans. **La date d'échéance est le 06 novembre 2037 pour une durée de quinze ans.****ARTICLE 2** - La présente concession est accordée moyennant la somme totale de 400,00 Euros qui a été versée dans la caisse du Receveur Municipal suivant quittance n°2022/174 du 07 novembre 2022.**ARTICLE 3** - Monsieur le Directeur général des services de la Mairie de Dreux et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.**ARTICLE 4** - Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération et au Titulaire de la concession.**ARTICLE 5** - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 09 JAN, 2023

Document certifié exécutoire
après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le
Notification lePour le Maire,
L'Adjointe au Maire,